

# Inscription des collectivités et des associations réseau des médiathèques de MELUN

Veillez remplir ce formulaire recto / verso pour toute inscription et cocher les cases correspondantes

Médiathèque Astrolabe

Médiathèque de l'Almont

|   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> <b>Abonnement CLASSE, COLLECTIVITÉ *</b><br>Etablissement .....<br>Nom/prénom de l'enseignant, de l'éducateur .....<br>Téléphone personnel : ___/___/___/___/___ | <b>Cadre réservé à la médiathèque</b><br><input type="checkbox"/> Astropasse<br><input type="checkbox"/> Carte de prêt   |
| <input type="checkbox"/> <b>Abonnement ASSOCIATION *</b><br>Association .....<br>Nom/prénom du représentant .....   | <input type="checkbox"/> 1ère inscription<br><input type="checkbox"/> réinscription  |
| Adresse.....<br>.....   | <b>Pièces présentées :</b><br><input type="checkbox"/> Pièce d'identité<br><input type="checkbox"/> Autorisation du responsable de la collectivité ou de l'association |
| Code postal ..... Ville .....<br>Téléphone professionnel : ___/___/___/___/___  | <b>Tarif :</b><br><input type="checkbox"/> gratuit <input type="checkbox"/> 28,50€ <input type="checkbox"/> 57€  |
| Email.....@.....  | gestionnaire : .....<br>date de traitement : ___ / ___ / 20__  |

\* cocher la case correspondante

## La carte Astropasse

Cette carte ne permettant pas d'emprunter des documents mais donne la possibilité :

- d'utiliser les services d'autoformation de Déclic,
- d'utiliser les services du Cyberlab,
- d'utiliser Internet sur tous les postes du réseau des médiathèques ou sur des outils personnels via le réseau Wifi,
- d'emprunter un casque pour bénéficier des écoutes et/ou visionnage sur place,
- d'utiliser sur place les tablettes
- de demander la consultation de documents anciens au Patrimoine.

## La carte de prêt

Cette carte permet d'emprunter, sur l'ensemble des médiathèques de Melun, au maximum, pour une durée de 5 semaines :

- 30 livres et revues, 10 CD audio

## Les modalités d'inscription

La présentation d'une pièce d'identité **est obligatoire** pour la délivrance d'une carte Astropasse ou d'une carte de prêt. Le versement de la cotisation annuelle peut se faire par chèque à l'ordre de la Médiathèque Astrolabe de Melun, par carte bancaire ou en espèces.

Tout changement d'adresse doit être signalé à la Médiathèque.

L'inscription est gratuite pour les enseignants ou les accompagnants des structures à vocation éducative.

Conformément au décret n° 2000-1277 du 26 décembre 2000, portant simplification des formalités administratives, la présentation d'un justificatif de domicile est supprimée. Toute fausse déclaration constatée entraînera la résiliation immédiate de l'abonnement à la médiathèque.

Il est rappelé que l'usager qui emploie un faux nom ou un faux état civil dans un acte public ou un document administratif destiné à l'autorité publique qui produit une attestation ou un certificat falsifié, encourt les peines prévues aux articles L433-19 et L441-7 du code pénal. Si ces manœuvres ont pour objet de conduire ou ont conduit à l'attribution d'un droit usurpé, les peines encourues sont celles prévues aux articles L.313-1 et L.313-3 pour escroquerie ou tentative d'escroquerie.

## Les pénalités de retard

Lorsque la durée de retard de restitution de document(s), outil(s) ou accessoire(s) emprunté(s) quel(s) qu'il(s) soi(en)t, atteint vingt-et-un jours, le droit de prêt de l'utilisateur est bloqué.

Je soussigné(e) (nom, prénom) .....  
reconnais avoir pris connaissance du règlement du réseau des médiathèques de Melun, disponible à l'accueil des médiathèques et atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Je suis informé(e) que conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, je peux obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations qui me concernent, en m'adressant à l'accueil – Pôle inscriptions des médiathèques de Melun.

Date :

Signature :

## AUTORISATION DU RESPONSABLE DE LA COLLECTIVITÉ OU DE L'ASSOCIATION

vous pouvez autoriser vos représentants à emprunter des documents et utiliser les postes multimédias (consultation de cédéroms et d'Internet) et les places audiovisuelles dans les sections jeunesse et adulte (sauf pour les vidéos soumises à une législation spécifique).

Je soussigné(e) (nom, prénom) .....  
autorise, en ma qualité de responsable de : .....  
adresse :.....

.....  
personne autorisée (nom, prénom) .....  
à utiliser les services et à emprunter les documents du réseau des médiathèques de Melun

Je soussigné(e) (nom, prénom) : .....

Reconnais avoir pris connaissance du règlement du réseau des médiathèques de Melun, disponible à l'accueil des médiathèques et atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Je suis informé(e) que conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, je peux obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations qui me concernent, en m'adressant à l'accueil – Pôle inscription des médiathèques de Melun.

Date :

Cachet

Signature du responsable de la collectivité  
ou de l'association